

DEPARTEMENT	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINISTERE	DE LA COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU

Conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 Date de la convocation 28 août 2026 Quorum : 8	Séance du 03 septembre 2026 L'an deux mille vingt-six et le trois septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire. Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de : Odile GIRARD qui a donné pouvoir à Daniel LENAFF David MOREL a été nommé en qualité de secrétaire de séance.
---	---

N° 2026-08-06

OBJET : Adhésion à Finistère Ingénierie Assistance :

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Vu la délibération du Conseil Général en date des 30 et 31 janvier 2014 décidant de la création d'un établissement public administratif et approuvant les statuts de la future structure.

Après avoir pris connaissance des statuts et des conditions d'adhésion propres à ce futur établissement public, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

DECIDE

Qu'il y a un intérêt dans le cadre de la rénovation de la salle multifonction de solliciter l'aide à la maîtrise d'ouvrage de Finistère Ingénierie Assistance,

D'approuver les statuts de l'Etablissement Public, adoptés par son Conseil d'administration du 7 mars 2014, et modifiés par le Conseil d'Administration de FIA du 15 janvier 2026,

Adoptés lors de la commission permanente du Département du Finistère du 13 avril 2026,

D'adhérer à cet établissement public,

D'approuver le versement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration (à titre indicatif, le montant pour l'année 2026 est de soixante-cinq centimes d'Euro par habitant DGF, et d'inscrire cette dépense au Budget,

De désigner monsieur Jean-Luc ROUE pour représenter, en cas d'absence de Madame Le Maire, la commune à l'Assemblée générale de Finistère Ingénierie Assistance,

D'autoriser madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement,

Par un vote à main levée, à l'unanimité.

Fait les jour, mois et an que devant

Le Maire,

Anne APPRIOUAL

